

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA MAISON DE MAME.

COMMANDE

Les premières commandes sont considérées comme confirmées par l'acheteur par le paiement de la totalité du prix auprès du vendeur, sauf convention particulière. De plus les commandes ne peuvent être inférieures à 15 euros minimum.

PAIEMENT

Toute première commande est payable comptant. Le règlement se fait par chèque bancaire domicilié France ou carte bancaire (n° et date d'expiration). En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

PRIX

Les prix communiqués ne comprennent jamais les frais de port. Le vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment.

LIVRAISONS

Les délais de livraisons sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport du vendeur. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peuvent intervenir que si l'acquéreur est à jour de ses obligations envers le vendeur.

Le transfert des risques sur les produits a lieu dès l'expédition des entrepôts du vendeur. Les produits voyagent au risque et péril du destinataire auxquels il appartient, en cas d'avaries, de perte, de retard, de vol, ou de manquement, de faire toute constatation par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur, dans les trois jours qui suivent la réception des marchandises, sauf délai plus court prévu dans les conditions générales ou particulières du transporteur.

En cas d'absence lors de la livraison, un avis sera déposé afin de convenir d'un second passage aux frais de l'acquéreur. Les livraisons sont opérées en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des confirmations des commandes. Le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

RECEPTION

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou la non-conformité du produit livré au produit commandé doivent être formulées par écrit par lettre RAR, dans les trois jours de l'arrivée des produits, et adressées au vendeur. Sans cela, aucune réclamation ne sera acceptée. Les retours sont à la charge du client, sauf erreur du vendeur.

CONTENTIEUX

En cas de recouvrement contentieux, les sommes dues seront automatiquement majorées de 20% pour frais engagés, en sus des agios de retard (loi n°92-1442 du 31.12.92. Il est entendu que toute contestation est du ressort du Tribunal de Commerce de Salon de Provence.

RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises objet du présent contrat sont vendues avec une clause subordonnant le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoires. Toutefois, la simple remise d'un titre créant une obligation de payer, ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause.